Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 11 (1903)
Heft: 6

Artikel: Noverraz
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-12503

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XXIII. Toutes sortes de dragées, confitures sèches et liquides, de même que toute chose faite avec du sucre sont entièrement défendus aux baptêmes, pour lesquels le parrain et la marraine ne donneront pas plus que chacun un ducat à l'accouchée, et un écu blanc à l'enfant.

XXIV. La même défense touchant le sucre est aussi faite dans les hôtelleries et logis publics tant à la ville que sur le pays, à la réserve des étrangers. Messieurs les quatre Bannerets de cette ville auront aussi une exacte inspection dans les maisons des particuliers de cette ville, afin que tout excès en matière de sucre soit enlevé et les contrevenants châtiés sans grâce ni merci.

XXV. Nous avons fixé l'amende à 25 florins, supportable chaque fois par chaque défaillant, outre la confiscation de ce qui sera trouvé être porté contre la décence à la troisième fois.

Fait le 10 janvier 1686.

NOVERRAZ

Le père Noverraz, ancien valet de chambre de Napoléon Ier, qui, après son retour de Ste-Hélène en 1821, s'était retiré dans sa jolie villa « La Violette » près de Lausanne, n'est pas inconnu dans le Pays de Vaud, bien qu'il soit mort depuis cinquante-quatre ans. Quoiqu'il n'ait pas joué de rôle dans l'histoire, le fait qu'il a vécu pendant vingt-deux ans dans l'intimité d'un des plus grands hommes du dix-neuvième siècle, est propre à intéresser encore bien des personnes. Il n'est même pas impossible qu'il existe dans le canton de Vaud quelque bon vieillard qui l'ait connu et à qui il ait montré les précieuses reliques provenant de son maître.

La *Semaine littéraire* de Genève a publié l'autre jour une notice biographique sur Noverraz, extraite en partie d'un journal, malheureusement fragmentaire, trouvé dans ses papiers.

Nous sommes à même de donner encore quelques renseignements fort intéressants que nous tirons d'un journal

encore inédit d'un Vaudois, naturalisé Bâlois depuis 1845, qui a occupé avec distinction une place importante dans l'instruction publique de Bâle : il fut directeur de l'Ecole supérieure des jeunes filles (né en 1813, mort en 1895).

L'auteur de ce journal passa deux années à Lausanne (1833 à 1834) pour y faire ses études à l'Académie. Voici comment il fit la connaissance de Noverraz :

« Je passai les vacances d'été en 1833 qui, à l'Académie de Lausanne, duraient trois mois entiers, à Bâle, et je fus ainsi témoin de la défaite des Bâlois, le 3 août. Parmi les troupes fédérales qui, après cette journée fatale, occupèrent la ville, se trouvait un escadron de cavalerie vaudoise. Or, le capitaine de cette troupe était le célèbre Noverraz, bel homme qui, déjà à l'entrée de la troupe, m'avait frappé par sa belle tenue. Il s'informa s'il y avait des familles vaudoises domiciliées à Bâle. On lui désigna entre autres aussi la maison de mes parents. Il nous fit une visite, fut invité plusieurs fois, et quand il apprit que je retournerais à Lausanne dans l'automne de la même année, il m'invita à aller le trouver sans manquer.

« Le propriétaire de la maison à la « Cité devant », où je demeurais comme pensionnaire de Me Girard, était un certain colonel Testu, ami de Noverraz, âgé alors d'environ soixante ou soixante-dix ans. Il devait le titre de colonel grâce au rôle qu'il avait joué en 1798, lorsque le Pays de Vaud s'affranchit de la domination des Bernois. Le comité révolutionnaire central qui s'était constitué à Lausanne comme gouvernement provisoire, avait envoyé Testu, encore avant l'arrivée des Français sous les généraux Ménard et Brune, avec une division de milices vaudoises contre les Bernois. Lorsque les deux armées se trouvèrent en présence l'une de l'autre, les Vaudois firent volte-face et s'enfuirent à toutes jambes. Le colonel Testu, abandonné de tous ses soldats, ne put faire autre chose que de faire comme eux, de

rebrousser chemin et mettre en sûreté sa personne. La participation aux événements de l'année 1798 l'avaient aussi mis en rapport avec le célèbre Frédéric-César de Laharpe, précepteur de l'empereur Alexandre Ier de Russie, un des chefs de l'insurrection vaudoise, et plus tard membre du Directoire helvétique, avec lequel il conserva toujours des relations amicales, et que je vis encore, cinq ans avant sa mort, vieillard presque octogénaire aux cheveux blancs, se promener au Montbenon.

« Dans toutes les visites que je fis, tantôt avec le colonel Testu, tantôt seul, chez Noverraz, je fus toujours accueilli avec la plus grande amabilité. Il habitait une jolie villa près de Lausanne, à laquelle il donna le nom de Violette, en souvenir du retour de Napoléon de l'île d'Elbe. C'est avec le plus grand intérêt que j'écoutai les récits de cet homme que le destin avait mis en rapport avec le plus grand capitaine du siècle.

« Encore jeune homme, bientôt après la naissance du roi de Rome, Noverraz était entré au service de l'empereur en qualité de second valet de chambre. Il n'avait pas pris part à la fatale campagne de 1812, ayant été retenu à Paris par une maladie. Mais depuis le jour où l'empereur reparut aux Tuileries — c'était le 18 décembre 1812 — il ne le quitta plus. Il avait été témoin des importants événements de 1813 et 1814, des batailles de Lutzen, Bauzen, Dresde, Leipzic, des vaines tentatives de Napoléon à Brienne, Montmirail, Arcis-sur-Aube, etc., pour arrêter les alliés dans leur marche sur Paris. Il avait eu sa place tout près de l'empereur détrôné, lorsque celui-ci assembla le 20 avril 1814 dans la cour du château de Fontainebleau les grenadiers de sa garde pour leur faire ses adieux. Il avait fait avec lui et les commissaires étrangers le dangereux voyage au midi, pendant lequel le monarque fut poursuivi des malédictions et des menaces de ce même peuple qui jadis l'avait adoré ; et

c'est avec lui qu'au golfe Saint-Raphaël il s'embarqua sur la frégate anglaise qui transporta l'exilé à l'île d'Elbe.

« Pendant leur séjour de dix mois dans cette île, les deux valets de chambre de Napoléon, Marchand et Noverraz, bien qu'à cause de leur position, ils ne reçussent de la part de leur maître aucune communication de ses plans et de ses résolutions, eurent l'occasion de voir et d'apprendre indirectement bien des choses intéressantes. Ainsi ils surent qui fut la dame inconnue, laquelle tenant un garçon de quatre ans à la main, parut un jour dans la Palazzina dei Mulini, d'abord reçue par Marchand et sur sa demande présentée par lui au général Bertrand qui la conduisit vers Napoléon, et que l'on avait prise à Porto Ferrajo pour l'impératrice Marie-Louise.

« Ils savaient, et l'empereur ne l'ignorait non plus, qu'il était entouré d'espions chargés d'épier toutes ses démarches et d'en référer aux cours de Paris et de Vienne ; il leur fallait prendre les plus grandes précautions, quand on les envoyait à Piombino ou à Livourne, pour livrer la correspondance de l'empereur avec Milan, Vienne, Rome, Naples, Prangins, etc., aux mains de personnes de confiance lesquelles au moyen d'autres entremetteurs, les faisaient parvenir à leur adresse, et de même pour recevoir les lettres adressées à l'empereur. Les nombreuses conférences secrètes de Napoléon avec ses fidèles généraux Bertrand, Cambronne et Drouot qui l'avaient suivi à l'île d'Elbe, auxquelles assistaient assez souvent sa mère Létitia et sa sœur Pauline Borghese, ne furent pas un secret pour les deux valets de chambre, et ils en conclurent avec raison que leur maître méditait de grandes entreprises. Ils eurent la certitude, lorsqu'on les chargea de grands préparatifs de voyage, qu'il ne s'agissait pas d'une promenade sur la Méditerranée, mais bien du retour en France.

« Afin de tromper les espions, Napoléon avait fait donner

par sa sœur Pauline un grand bal, la veille de son embarquement. Le départ eut lieu le lendemain, 26 février 1815 — c'était un dimanche — à cinq heures du soir. L'empereur, sa suite et quatre cents hommes de sa garde montèrent sur l'*Inconstant* ; les autres troupes, environ sept cents hommes, furent embarquées sur de plus petits navires.

« Pour que l'entreprise réussît, il fallait que l'escadre impériale fût échapper à la vigilance des croisières anglaises et françaises stationnées autour de l'île. Cette fois encore, comme déjà souvent, Napoléon fut protégé par son « étoile », comme il disait. Le deuxième jour, un vaisseau de guerre français, le *Zéphir*, fut aperçu se dirigeant toutes voiles déployées vers l'île. Sur-le-champ, l'Empereur fit placer ses gardes à l'entrepont ; lui-même, malgré les avertissements de ses généraux, resta sur le pont, se laissant toutefois entourer de sa suite, pour se soustraire aux regards de l'adversaire qui pouvait facilement le reconnaître à l'aide d'un télescope. Alors le capitaine de l'*Inconstant*, afin d'enlever tout soupçon au *Zéphir*, commanda à son lieutenant, je crois qu'il s'appelait Taillade, d'entrer en conversation avec lui. Voici le dialogue qui s'engagea :

— Où allez-vous ?

— A Livourne. Et vous ?

— A Gênes. Si vous avez des commissions pour ce port, nous nous en chargerons volontiers.

— Merci, nous n'en avons pas. D'où venez-vous ?

— De l'île d'Elbe.

— Comment se porte l'Empereur ?

— Il se porte très bien.

— Eh bien, bon voyage !

« L'*Inconstant* continua sa route. Deux jours après, mercredi le 1er mars, à trois heures de l'après-midi, après uue traversée de trois jours accompagnée de vents contraires, le débarquement eut lieu au golfe Juan. Le fait que la

fuite de Napoléon ne fut connue à Vienne que le 16 mars, donc dix-huit jours plus tard, alors qu'il avait déjà quitté Lons-le-Saunier pour marcher sur Auxerre, n'a rien d'étonnant quand on connaît la lenteur des moyens de correspondance dans ces temps-là.

« Après Waterloo, Napoléon qui ne se sentait plus sûr à Paris, se rendit à la Malmaison, où l'Impératrice Joséphine était morte, il y avait treize mois. Le profond découragement où était alors tombé l'Empereur n'est connu que de peu de personnes de son entourage. Tout devait, à la Malmaison, lui rappeler sa première femme qu'il avait sacrifiée à son ambition. Au premier étage était la chambre à coucher de Joséphine et dans l'alcôve se trouvait encore le lit où, secouée par la fièvre et l'insomnie, elle avait terminé sa vie. L'Empereur resta pendant de longues heures dans cette chambre, plongé dans de sombres méditations. Il fallut l'arrivée de Bertrand et de Las Cases pour le décider à une résolution devenue impérieuse, les Alliés se disposant à s'emparer de Paris...

« Les cinq années de captivité à Ste-Hélène furent pour Noverraz et tous les autres compagnons d'infortune de Napoléon d'autant plus pénibles qu'ils ne purent rien faire pour rendre la situation de leur maître au moins supportable et que toutes leurs démarches faites dans ce but échouèrent contre la cruauté du gouverneur Hudson Lowe. »

Le jugement sévère que porte Noverraz sur ce geôlier correspond avec ce que l'histoire, surtout le livre de lord Rosebery, a constaté : nous ne répéterons donc pas ce que tout le monde sait. Bien que la manière dont Napoléon traitait le monde, officiers, ministres, ambassadeurs et même les dames, fût souvent peu aimable, il est juste aussi de constater qu'il était tout le contraire avec des inférieurs et se montra toujours reconnaissant envers ceux qui lui avaient rendu un service. Notre journal donne à ce sujet la notice suivante :

« Noverraz ne se lassait pas de reconnaître avec une profonde émotion la bienveillance avec laquelle Napoléon traitait ses subordonnés, surtout pendant les années de son exil ; la sympathie, l'intérêt qu'il leur témoignait quand il s'informait de leurs affaires particulières et de leurs familles dans les moments où le valet de chambre se trouvait seul avec lui ; et la reconnaissance envers ceux qui avaient tout abandonné pour l'accompagner à Ste-Hélène.

« Revenu en Europe après la mort de l'Empereur, Noverraz entra, grâce à l'intervention de Montholon, en possession du legs considérable consigné pour lui dans le testament de Napoléon et avec lequel il put acquérir sa jolie campagne près de Lausanne. Il avait emporté avec lui divers objets ayant appartenu à l'Empereur, entre autres quelques cheveux, pour les remettre au duc de Reichstadt. Mais le voyage qu'il fit à Vienne dans ce but, n'eut pas de résultat. Lorsqu'il demanda à être présenté au duc, le prince Metternich lui fit répondre que la politique de l'Autriche ne permettait pas cela.

« C'est avec un sentiment particulier, une émotion respectueuse que je touchai ces objets : habits, vestes que le grand homme avait portés à Ste-Hélène, le gobelet en argent dont Napoléon se servait aux repas et une cassette bien fermée dont le contenu était inconnu à Noverraz lui-même. « Voyons, Noverraz », lui dit un jour le colonel Testu, lorsqu'il m'ouvrit une boîte dans laquelle il conservait les cheveux de l'Empereur, « donnez-en quelques-uns à notre jeune ami. Ce sera un souvenir qui lui fera bien plaisir ». Noverraz refusa. Et lorsque le colonel répéta sa demande, il dit : « Combien de personnes m'ont déjà demandé cela ! Et combien d'autres reliques a-t-on voulu obtenir. Il y a quelques semaines qu'un comte polonais m'a offert pour le gobelet de l'Empereur autant de pièces d'or qu'il peut contenir. Et que dirait-on, si je cédais à toutes

ces demandes ? Et Marchand qui possède même des objets plus précieux, chapeau, épée, épaulettes, manteau, refuse comme moi toutes les offres qu'on lui fait, tenant à remettre tous ces objets au duc de Reichstadt. Mais celui-ci étant mort, il y a à peine six mois (22 juillet 1832), les autres héritiers de l'Empereur seuls y ont droit ». Mais le colonel Testu insista : « Mais, » dit-il, « il ne s'agit pas des cheveux de l'Empereur, il s'agit d'un seul, entendez-vous bien, mon ami, d'un seul ». A la fin Noverraz céda. « Savez-vous bien, colonel, » dit-il, « que vous êtes irrésistible ? » Et il me remit quelques cheveux. Je les conserve encore aujourd'hui comme une mémorable relique [1].

« Noverraz remit plus tard presque toutes ces reliques au prince Louis-Napoléon, lorsqu'il fut nommé en 1848 président de la République française ».

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

*** Dans sa séance du 23 avril, la **Société d'histoire de Genève** a eu le plaisir d'entendre son correspondant, M. Doumergue, professeur à Montauban, lui parler de *l'emplacement du bûcher de Michel Servet* à Champel. Dans ses études aux archives de Genève, où M. Doumergue vient depuis des années travailler à son grand ouvrage sur Calvin, il est arrivé à déterminer l'emplacement exact du lieu des exécutions, de ces « patibules » tristement célèbres dans les annales de la République.

L'examen attentif des anciens plans des archives et leur comparaison avec ceux d'une époque moins éloignée, ont permis au savant français de constater que la configuration de Champel a peu changé. Les patibules se trouvaient à droite du chemin actuel qui de l'Hôpital cantonal conduit à Beau-Séjour.

Les actes des notaires consultés également par M. Doumergue établissent que le terrain sur lequel il convient de placer le lieu des exécutions fait partie de la campagne Jérôme, chemin de

[1] Ils sont encore en possession du fils de l'auteur de ces mémoires qui demeure à Bâle.